

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 44

chargée de l'examen du rapport-préavis N° 2024/34 - Réponse au postulat de Mme Denise Gemesio : « Feux d'artifice : passons aux drones ! »

Présidence :	Mme Agathe SIDORENKO (EàG)
Membres présents :	Mme Karine BEAUSIRE BALLIF (Soc.) ; M. Roland PHILIPPOZ (soc.) ; Mme Lana CUETO (Soc., remplace Mme Paola RICHARD DE PAOLIS (soc.) ; Mme Marlène BERARD (PLR) ; M. Jacques PERNET (PLR, remplace Mme Mathilde MAILLARD) ; Mme Klesta KRASNIQI (remplace M. Jean-Claude SEILER (PLR)) ; Mme Nathalie CARUEL (Les Verts) ; Mme Alexandra GERBER (Les Verts) ; Mme Marie-Thérèse SANGRA (Les Verts) ; M. Jean-Marc BÉGUIN (Vert'lib.) remplace M. Mathias PAQUIER) ; M. Thibault SCHALLER (UDC)
Membres excusés :	Mme Astrid LAVANDEROS (Soc.),
Représentant de la Municipalité :	M. Grégoire JUNOD, Syndic, directeur de Culture et Développement urbain.
Invité-e-(s) :	M. Simon AFFOLTER, Secrétaire municipal de la Ville de Lausanne
Notes de séances	M. Léopold TSCHANZ

Lieu : salle des commissions

Date : 13.12.2024

Début et fin de la séance : 09h00 – 09h32.

En préambule, **Monsieur le Syndic en charge de Culture et Développement urbain** rappelle que la Ville de Lausanne organise uniquement un feu d'artifice par année pour le premier août ; que c'est une manifestation qui a un très grand succès populaire avec 30'000 à 40'000 personnes; que c'est très bon marché pour la Ville (environ 25'000 CHF par année) ; que les feux d'artifice n'émettent aucun gaz à effet de serre (comme le CO²), qu'ils sont depuis quelques années fabriqués avec des matériaux biodégradables mais que, par contre, ils génèrent 2% des particules fines de la Ville de Lausanne. Par conséquent, il apparaît à la Municipalité que les coûts d'opportunité de passer à un système de drones représentent une dépense démesurée (le spectacle de drones de Genève coûte 1 million de CHF par année) et que cela va générer beaucoup de frustrations auprès du public. Il rappelle que les feux du 1^{er} août sont compatibles avec l'initiative populaire pour l'interdiction des feux d'artifice car elle prévoit des exceptions pour ce type d'événements. Il ajoute que la Municipalité est attachée à cette tradition et ce moment de fête à Lausanne et qu'il pense que cet attachement est général. Selon lui, les débats au sein de la population sont assez différents de ceux qui ont lieu au Conseil communal sur cette question-là.

Discussion générale

Conseil communal de Lausanne

Un commissaire rappelle que le postulat à l'origine de ce rapport-préavis a été renvoyé à la Municipalité à l'unanimité. A ce moment-là il paraissait évident de demander une étude et d'avoir une argumentation de la Municipalité qui défendait alors déjà le maintien du feu d'artifice. Il dit alors qu'il est satisfait de la présente réponse de la Municipalité et qu'il la soutiendra sans réserve.

Une commissaire précise que le postulat avait été renvoyé à la Municipalité dans l'idée d'avoir plus d'informations sur l'impact environnemental des drones. Selon elle, la municipalité ne donne pas plus d'informations sur cette question que lors de la précédente Commission. Le rapport-préavis dit: « La Municipalité n'est pas convaincue que leur impact soit réellement plus favorable pour l'écologie – notamment en ce qui concerne leur processus de fabrication (...) »¹ » etc. La Municipalité ne donne pas de chiffres et donc pas de réponses aux questions émises à l'époque. Elle se réjouit que les feux d'artifice soient aujourd'hui fabriqués à 90% à base de matériaux biodégradables. Or, l'impact en termes de particules fines de ces feux est quand même fort (2% des particules fines annuelles générées en 20 minutes). Le bruit est également un gros problème, que ce soit pour les animaux de compagnie (évoqués dans le rapport-préavis) ou pour la faune sauvage du lac.

Monsieur le Syndic en charge de Culture et Développement urbain répond que sur les drones on n'a que peu d'information; on sait juste que faire quelque chose d'ampleur avec des drones impliquerait d'engager d'importantes sommes (allant de 500'000 CHF à plus). Quand à la fabrication de ceux-ci et aux impacts en termes d'énergie grise, la Municipalité n'a pas fait le calcul sur ces points car cela lui paraît vain de lancer une étude sur quelque chose qui ne convainc pas la Municipalité dans son principe. Selon lui, une étude approfondie – chiffrée – de l'impact environnemental du spectacle de drones ne fera pas changer la position de celles et ceux qui sont contre les feux d'artifice.

Une commissaire explique que ce qui la gêne vraiment fortement, c'est de faire croire que vouloir changer une manifestation qui pose problème, c'est priver les gens de quelque chose d'important, c'est retourner à une vie moins joyeuse, moins festive, moins célébrante. Elle ajoute qu'on peut proposer une nouvelle manière de vivre les fêtes – en société – qui soit compatible avec le développement durable. Elle dit qu'elle n'est pas du tout convaincue par les drones non plus, mais elle pense vraiment qu'il y a un problème avec les feux d'artifice (que ce soit en Suisse ou ailleurs) et qu'il faut commencer à réfléchir sur une autre manière de célébrer cet événement-là, qu'il y a la possibilité de faire des spectacles, des sons et lumières, d'inviter des artistes, etc. Cela sera peut-être plus cher mais qu'il y aura peut-être d'autres bénéficiaires. Il ne faut surtout pas faire croire qu'on prive les lausannois·es et les vaudois·es de quelque chose qu'ils/elles aiment beaucoup. Ce qu'elle déplore donc, ce n'est pas tellement le manque d'études sur le sujet mais bien plutôt qu'il n'y ait pas une ouverture/une place pour un calendrier de la transition vers une autre manière de créer/faire la fête.

Une commissaire explique que la combustion des feux d'artifice libère des substances nocives, y compris des matériaux lourds comme le plomb, le mercure, et rappelle que le présent rapport-préavis ne fait aucune mention de ça. Elle ajoute à cela qu'elle n'a pas vu d'études sur la retombée des particules fines dans un lac.

Un commissaire pense que le vrai débat est le suivant : être pour ou contre les feux d'artifice. Il explique alors qu'il n'a pas envie de vivre dans une ville totalement aseptisée et silencieuse, où il ne se passe plus rien. Il croit que les gens aiment ce feu d'artifice chaque année et que c'est une fête qui rassemble tout le monde.

¹ Rapport-préavis N°2024/34 du 19 septembre 2024, page 2/3.

Conseil communal de Lausanne

Plusieurs commissaires soulignent l'aspect magique de ces feux et le fait qu'ils peuvent être appréciés/vus depuis les balcons et témoignent de leur attachement à ceux-ci. Ils et elles considèrent que les spectacles de rue ne remplacent pas les feux d'artifice car ils ne peuvent être appréciés depuis de nombreux points de vue.

Une commissaire se demande s'il serait possible de mettre en place une collaboration entre les différentes communes afin de faire un seul et unique feu d'artifice (en alternant éventuellement chaque année).

Monsieur le Syndic en charge de Culture et Développement urbain rappelle l'objet du postulat. Pour d'autres événements il a une position plus proche de celle des Vert-e-s. Il continue alors en expliquant qu'une fois de plus, il ne nie pas l'impact environnemental des feux d'artifice ; mais il trouve qu'il ne faut pas faire croire aux gens que supprimer un grand événement populaire qui a lieu une fois par année (et dont l'impact environnemental est quasi-nul) est le type de décisions qui a un réel impact sur les enjeux auxquels nous sommes confrontés en termes de dérèglement climatique. Il explique donc qu'il trouve la position qui vise à supprimer les feux du premier août assez punitive et très symbolique.

Une commissaire considère qu'il ne faut pas voir toute proposition alternative aux feux d'artifice comme quelque chose de punitif. Selon elle, on pourrait imaginer une transition vers autre chose. Concernant l'argument du balcon, elle rappelle que tout le monde n'a pas un balcon à Lausanne pour apprécier les feux.

Conclusion(s) de la commission :

Vote de la conclusion : Conclusion adoptée avec 7 oui , 4 non et 1 abstention

Lausanne, le 17.01.25


la rapportrice :
Agathe Sidorenko